



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE  
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@hautevienne.gouv.fr

Limoges, le **31 JAN. 2013**

**Extrait de décision de la Commission nationale  
d'aménagement commercial (CNAC)**

Lors de sa réunion du 12 décembre 2012, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a décidé de rejeter le recours formé par les sociétés « JEANRE » et « VENTADOUR » contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 23 juillet 2012, accordant à la SNC ESPACE REVOLUTION l'autorisation de créer un ensemble commercial à Limoges.

En conséquence, est accordée à la SNC ESPACE REVOLUTION, dont le siège social est situé 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt, l'autorisation requise en vue de créer un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 3 317 m<sup>2</sup>, composé d'un supermarché de 1 845 m<sup>2</sup> et de 7 boutiques pour une surface totale de 1 472 m<sup>2</sup>, sur le site de l'ancienne polyclinique Chénieux, 41-43 avenue de la Révolution, à Limoges.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

Pour le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le chef de bureau délégué,

**Marilène GILLET**